



Saint-Pierre-de-Manneville

Val-de-la-Haye

Hautot-sur-Seine

Caumont

La Bouille

Moulineaux

Grand-Couronne

Éléments de contexte :

- Limite communale
- Commune limitrophe
- Constructions existantes non représentées sur le cadastre (reculs et dimensions non respectés)

Servitude A C 1 :

- Servitude AC1 - Élément protégé au titre des monuments historiques
- Servitude AC1 - Protection des monuments historiques (500m)

Servitude A C 2 :

- Servitude AC2 - Protection des sites et monuments naturels - Site classé
- Servitude AC2 - Protection des sites et monuments naturels - Site inscrit

Servitude E L 3 :

- Servitude EL3 - Halage et marchepleid

Servitude I 4 :

- Servitude I4 - Ligne électrique à haute tension

A C 2 - La Vallée de la Seine - Boucle de Roumare, classée par décret du 26.06.2013

A C 2 - Site de la boucle d'Amneville inscrit par arrêté ministériel du 01/04/1975

AC1 - Parc et totalité du château de Soquence y compris la clôture, façades et toitures de l'ensemble des bâtiments, à l'exclusion de la maison de gardien inscrit par arrêté préfectoral du 08/01/1998

AC1 - Chapelle du cimetière d'Hautot-sur-Seine classée par arrêté préfectoral du 04/03/1935

AC1 - Manoir de Marbeuf classée par arrêté préfectoral du 18/04/1944 et du 07/04/1945

AC1 - Château et domaine de Trémauville inscrits par arrêté préfectoral du 08/07/2015

AC1 - Château de Soquence inscrit par arrêté préfectoral du 27/10/1988

AC1 - Eglise de Sahurs classée par arrêté préfectoral du 02/04/1928

AC1 - Façade à pans de bois sur la rue St Michel de l'ancien hôtel St Michel, inscrite par arrêté préfectoral du 14/04/1930

AC1 - Maison à pans de bois au coin de la rue des canadiens et de la rue de l'église à la Bouille, façade et toiture inscrite par arrêté préfectoral du 14/04/1930

Commune de Sahurs
Révision du Plan d'Occupation des Sols en
Plan Local d'Urbanisme

Sources : PCI © 2012
Réalisation & Conception GeoDev - Octobre 2017

Servitudes d'utilité publique

Octobre 2017 1/5000^{ème}

REVISION DU POS EN PLU :
Prescrite le 10/09/12
Enquête publique du 31/05/17 au 03/07/17
Approbation par délibération du 09/10/17

CACHET

AMENAGER DURABLEMENT LES TERRITOIRES DE DEMAIN